

*Unité nationale*

Ils signaleront, par exemple, qu'en janvier 1977, 68 p. 100 du marché canadien de la chaussure était occupé par des importations. Alors cessons de rêver en couleurs, attaquons-nous aux vraies racines du mal. L'harmonie canadienne est un objectif très louable, auquel tous aspirent, mais en vertu de la constitution actuelle c'est de la pure utopie. Tant et aussi longtemps que les provinces n'auront pas les revenus nécessaires pour assumer toutes leurs responsabilités vis-à-vis de la population, il ne pourra y avoir d'harmonie canadienne.

Il m'a déjà été donné d'assister comme observateur à une conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité. Les provinces exigeaient une plus grande part de l'assiette fiscale, le gouvernement fédéral de son côté refusait d'abandonner aux provinces une plus grande part des impôts sous prétexte qu'il n'en avait déjà pas assez pour se suffire à lui-même, et la conférence s'est terminée sans solution au problème. En janvier 1966, à une conférence fédérale-provinciale des ministres du bien-être à Ottawa, le Québec réclamait ni plus ni moins le transfert des allocations familiales, des pensions de sécurité de la vieillesse et des centres de placement de la main-d'œuvre.

À la conférence fédérale-provinciale de 1968, le premier ministre Daniel Johnson s'exprimait ainsi: «Si le gouvernement du Québec insiste pour reprendre la pleine maîtrise de la sécurité sociale, c'est pour deux raisons principales: d'abord, parce que la co-existence de deux gouvernements dans ce domaine empêche une planification efficace de la sécurité sociale, permet la contradiction entre les divers programmes et mène au double emploi administratif et au gaspillage. Ensuite, parce que l'ensemble des mesures de sécurité sociale touchent la nation dans sa vitalité même en tant que société.»

Les suggestions très sérieuses et valables qui ont été formulées hier par mon collègue, le député de Shefford (M. Rondeau), devraient servir de base pour l'élaboration d'une nouvelle constitution. Pour ma part, je recommanderais que les provinces se donnent un mécanisme ayant l'autorité nécessaire pour convoquer une véritable assemblée au sommet, à laquelle assisteraient des représentants de toutes les provinces, du gouvernement fédéral, des corps intermédiaires, des organismes sociaux culturels, du domaine de l'industrie, du commerce et de la finance. Alors, les provinces pourraient se rencontrer de nouveau pour élaborer une nouvelle constitution en tenant compte des suggestions et recommandations émanant de la réunion préliminaire. Dans cette nouvelle constitution devraient être déterminés le plus clairement possible le véritable rôle du gouvernement fédéral et celui des provinces. Je suis convaincu que cette manière de procéder donnerait plus de satisfaction et que nous pourrions en arriver à une véritable harmonie dans notre pays.

En 1970 a été formée une commission du Sénat et de la Chambre des communes, et ce comité était chargé d'étudier tout le problème constitutionnel. Ce comité a fait un rapport le 16 mars 1972, et chacun de nous, les députés et le gouvernement, aurions avantage à le regarder de nouveau afin de nous en inspirer, car le rapport contient des suggestions tout à fait profitables. Cependant, monsieur le président, si nous allons véritablement au fond des choses, nous découvrirons que la principale cause du manque de compréhension entre les provinces et le gouvernement fédéral est surtout et avant tout d'ordre monétaire.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Tant et aussi longtemps que le fédéral consentira des prêts d'argent aux provinces en exigeant des taux d'intérêt usuraires, ce qui fait que les provinces doivent rembourser \$5 pour chaque dollar emprunté, il n'y aura pas possibilité d'harmonie. Il est anormal qu'un gouvernement prête de l'argent à un autre gouvernement pour réaliser des profits, mais cela doit être d'abord et avant tout pour assurer des services à la population.

Si les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont les grands pouvoirs constitués de tout gouvernement souverain, il en est un autre qui domine les gouvernements eux-mêmes. Ce super pouvoir qui ne tient son autorité d'aucune constitution, et ne s'en soucie pas plus qu'un brigand pour l'exercice de sa puissance, c'est le pouvoir monétaire. Étant donné que le domaine monétaire est de juridiction fédérale, si celui-ci assumait pleinement ses responsabilités dans ce secteur, en plaçant ce système financier serviteur du peuple et des gouvernements, cela contribuerait pour beaucoup au règlement du problème constitutionnel.

● (1820)

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** À l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps de parole qui lui était imparti est écoulé.

**M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, l'acrimonie dont l'opposition a fait preuve à l'égard du premier ministre (M. Trudeau) me consterne. Il y aurait lieu d'en conclure que les députés d'en face ont demandé la tenue de ce débat pour avoir l'occasion d'attaquer le premier ministre et de chercher à le détruire. Mais leurs efforts seront vains. Je ne parlerai pas de certaines remarques qui ont été faites parce que mon ami, le secrétaire d'État (M. Roberts) s'en est acquitté de façon très compétente.

Un député a lancé cet après-midi une accusation contre laquelle je me dois de m'élever. Je veux parler de la critique qu'a lancée le député de Halifax (M. Stanfield) au député de Crowfoot (M. Horner). Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que le 27 mai 1969, lors du vote sur le bill C-120, concernant le statut des langues officielles au Canada, 17 députés du parti conservateur ont voté contre le bill. À ce moment-là, le parti d'en face était dirigé par le député d'Halifax. Dix des députés qui ont voté contre le bill C-120 font encore partie du caucus conservateur à l'heure actuelle.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, aucun d'entre nous ne s'en est jamais pris personnellement aux députés d'en face pour la façon dont ils ont voté sur un bill donné.

Je participe au débat aujourd'hui pour exprimer quelques idées sur la question de l'unité nationale telle que la conçoit un représentant du Nouveau-Brunswick, et pour essayer d'expliquer ce que représente la Confédération à nos yeux. Tout d'abord, c'est la garantie de notre identité provinciale. Les habitants du Nouveau-Brunswick, comme, en fait, tous les Canadiens originaires de la région de l'Atlantique, sont déterminés, et animés par une fierté tranquille de leur patrimoine culturel et de leur particularité régionale. Nous veillons jalousement sur un patrimoine unique en son genre, qui a servi de fondement à notre province. Ce patrimoine est triple. Nous